

En outre, le représentant de Red-Deer, M. F. D. Shaw, parlant au nom du Crédit social de l'époque, a également appuyé la mesure à la Chambre. Je vais citer un bref passage de son discours, publié à la page 422, tout en priant les membres du Crédit social qui sont à la Chambre aujourd'hui d'en prendre bien note.

Un mot de l'abolition de l'évaluation des ressources, en ce qui concerne la pension de vieillesse universelle. Nous nous sommes toujours élevés contre l'évaluation des ressources. Force m'est, cependant, de penser que deux éléments très importants nous ont, à la longue, imposé cette attitude. Pour commencer, l'évaluation des ressources n'a jamais été appliquée uniformément.

Il a ensuite parlé des difficultés qui se posaient dans sa province. Je poursuis la lecture de son exposé:

Ensuite, depuis des années, nous avons fait preuve d'assez de rigueur à l'égard des vieillards pensionnés en ne leur reconnaissant le droit qu'à un revenu extrêmement faible.

Il s'est attaché ensuite à développer cette idée.

Monsieur l'Orateur, je vous ai cité les propos et indiqué les points de vue exprimés par les principaux membres des quatre partis de la Chambre au cours de l'automne de 1951, et je pose maintenant à la Chambre la question suivante: Pourquoi modifier maintenant le régime auquel on avait abouti cette année-là—régime grâce auquel l'évaluation des ressources avait été abolie et les pensions de vieillesse étaient accordées comme un droit? On ne saurait prétendre aujourd'hui que les hommes de cette époque-là avaient peu d'expérience, quant aux injustices des évaluations de ressources et aux difficultés administratives inhérentes à leur mise en vigueur. Je me souviens très bien d'avoir entendu parler, avant mon arrivée à la Chambre, au cours de mon bref mandat de député à l'Assemblée législative du Manitoba, des innombrables cas de gens qui demandaient une pension de vieillesse et se voyaient astreints à l'humiliante nécessité de révéler leurs revenus, leur avoir, leurs ressources et ainsi de suite.

J'ai été aussi heureux que n'importe qui lorsque, en 1951, le Parlement a adopté ce projet de loi et supprimé l'évaluation des moyens. La Chambre n'avait pas consacré beaucoup de temps au bill. On l'avait étudié le 25 octobre. La Chambre s'était ensuite formée en comité et, au bout de deux jours, en novembre, avait abouti à une conclusion. A chaque étape, il y avait eu consentement unanime et les débats n'avaient pas été prolongés, sauf à l'étape de l'étude successive des articles, au comité plénier.

Telle était la situation, il y a quinze ans. Et maintenant, le ministre de la Santé nationale et du Bien-être social cherche à remettre en vigueur un régime jugé inapproprié il y

a quinze ans. J'aimerais que le secrétaire d'État aux Affaires extérieures (M. Martin) soit ici pour participer au débat. J'aimerais lui demander s'il soutient toujours ce qu'il a dit en 1951, ou s'il a fait volte-face. Je me demande ce qu'il a pu dire au cabinet quand le projet de loi y a été étudié. A-t-il dit à ses collègues que tout ce qu'il avait soutenu en 1951 était sujet à caution et qu'il n'aurait jamais fallu y donner suite? Est-il de ceux qui préconiseraient la remise en vigueur d'une évaluation des moyens, malgré le très utile projet de loi adopté en 1951 et dont le parti libéral a revendiqué à bon droit une bonne part du mérite car il s'agissait d'une initiative progressiste?

• (5.20 p.m.)

Or, nous voici en présence d'une mesure rétrograde, d'un recul de l'horloge qui impose aux citoyens âgés du pays une évaluation inopportune des ressources. Appeler cela une simple évaluation du revenu au moyen d'une formule facile à remplir est une absurdité qui élude la question. Les pensions de vieillesse devraient être touchées de plein droit, sans évaluation des ressources. Dans les débats pertinents du passé, des personnes ont désigné ces pensions comme tant un dividende fédéral auquel les gens ont droit après avoir servi le pays durant 50 ans, de quelque façon que ce soit.

Nul ne saurait nier présentement que les vieillards pensionnés doivent avoir plus d'argent à leur disposition à cause de l'augmentation du coût de la vie. Nous avons donc proposé une majoration générale de \$25 par mois, sans évaluation des ressources, pour éviter ainsi des difficultés administratives; toutefois, le ministre a essayé d'en faire du capital politique en disant que le montant de \$30 qu'il propose est plus élevé que le chiffre de notre proposition. Le ministre exclut cependant nombre de personnes, et il impose une humiliation à un demi-million ou plus de nos vieillards pensionnés.

Le ministre veut qu'ils révèlent si leur vie a été un succès au point de vue financier. Dans notre société, on mesure parfois le degré de réussite d'une vie par les résultats financiers. Nous vivons dans une société de ce genre. Or, le ministre veut que les requérants admettent qu'ils n'ont pas connu le même succès financier que leurs voisins, pour obtenir une aumône de \$15, \$20 ou \$30 de plus par mois. Il leur laisse donc entendre que s'ils avaient agi différemment entre les âges de 20 et 40 ans, ils n'auraient pas besoin présentement du supplément en question.

A mon avis, monsieur l'Orateur, les septuagénaires ont pleinement contribué à la vie et à l'essor du pays et ils ont souffert par